

Demandes de règlement électroniques – Nouveaux services paramédicaux admissibles

Le 22 septembre 2013, l'expérience en ligne des participants des régimes sera étendue aux demandes de règlement de frais engagés pour des services d'acupuncture et d'ostéopathie. Cette fonctionnalité sera ajoutée automatiquement aux régimes qui couvrent ces services et qui prévoient la présentation des demandes de règlement électroniques à l'égard des services paramédicaux.

Quoi de neuf?

Si votre régime couvre les services d'acupuncture et/ou d'ostéopathie, les participants pourront présenter des demandes de règlement en ligne pour ces services et elles seront évaluées instantanément. Nous franchissons ainsi un nouveau cap vers une expérience de règlement des frais médicaux et dentaires plus verte — sans papier.

Demandes de règlement électroniques

Tout participant dont le régime prévoit la couverture des services des spécialistes paramédicaux suivants peut présenter ses demandes de règlement en ligne pour ces services sur masunlife.ca :

- Acupuncteur (NOUVEAU – demandes de règlement électroniques après le 22 septembre)
- Chiropodiste
- Chiropraticien
- Massothérapeute
- Naturopathe
- Ostéopathe (NOUVEAU – demandes de règlement électroniques après le 22 septembre)
- Physiothérapeute
- Podiatre
- Psychologue

La présentation des demandes de règlement en ligne est plus rapide et plus facile et permet de réduire la consommation de papier. Si le participant a opté pour le virement automatique des prestations, la somme payée est automatiquement déposée dans son compte bancaire – en général, dans les 48 heures!

Accès en ligne et connexion mobile!

Rappelez aux participants qu'ils peuvent avoir accès à l'information sur leurs garanties et présenter des demandes de règlement en ligne sur masunlife.ca. S'ils ne l'ont pas encore fait, ils n'ont qu'à s'inscrire en ligne sur masunlife.ca en indiquant leur numéro de contrat et leur numéro de participant.

INTÉRÊTS en bref

nouvelles importantes sur les garanties collectives

N°414

Le 19 septembre 2013

Dans la mesure où leur régime le permet, les participants pourront utiliser également leur téléphone intelligent pour accéder à l'information sur leurs garanties et présenter des demandes de règlement. Les mêmes améliorations seront en effet offertes sur les téléphones intelligents plus tard cette année. Les participants peuvent se rendre sur masunlife.ca/mobile pour se renseigner sur le téléchargement gratuit de l'application mobile Sun Life.

Si vous n'avez pas activé la fonctionnalité des demandes de règlement électroniques...

... il serait temps d'envisager cette option. Les participants nous ont dit qu'ils appréciaient les outils et l'information que contient notre site Web des Services aux participants, et, plus particulièrement, la possibilité de présenter leurs demandes de règlement en ligne en vue d'une évaluation instantanée. En activant cette option, vous contribuerez à la satisfaction des participants et vous vous ferez valoir comme employeur de choix. Communiquez avec le représentant aux Garanties collectives de la Financière Sun Life pour en savoir plus long sur la possibilité d'activer cette option et de procurer ainsi aux participants de votre régime l'expérience la plus efficace possible en matière de garanties.

Communication destinée aux participants

Nous avons rédigé une [communication](#) à l'intention des participants que vous pourrez leur transmettre au besoin.

Des questions?

Veuillez communiquer avec votre représentant aux Garanties collectives de la Financière Sun Life.